

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/2088 de la Commission du 18.09.2026 – [JO L du 21.09.2026](#).

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire sur les importations de certains acides phosphoniques alkyls et de leurs sels de sodium originaires de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur : le 22.09.2026.

Produit concerné : acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique et de son sel de sodium tétrasodium hydrogène 2-phosphonatobutane-1,2,4-tricarboxylate, à l'état solide ou sous forme de solution aqueuse, des numéros de registre CAS 37971-36-1 et 66669-53-2 et des numéros CUS 0027475-9 et 0087281-1, CE 253-733-5 et 266-442-3.

Nomenclature concernée : code NC 2931 49 80 (code TARIC 2931 49 80 60).

Pays d'origine : République populaire de Chine.